

Rapport sur la table ronde : Frontières & cinema participatif »

- Programme :
 - Une allocution d'ouverture de l'association,
 - Une présentation du projet " REEL BORDERS " par Madame Maria,
- La projection de courts métrages documentaires produits par « REEL BORDERS " en 2022 à Ceuta, traitant la migration. Il s'agit d'une initiative créative basée sur des témoignages relatant les souffrances de plusieurs femmes marocaines employées de maison non déclarées, qui se sont retrouvées piégées dans l'enclave espagnole suite à la fermeture soudaine de la frontière entre le Maroc et l'Espagne en mars 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19.
- Une conférence-débat sur la migration, animée par deux représentantes d'associations, un journaliste et une chercheuse. Vous trouverez ci-joint un résumé des interventions.
 - Cette activité a rassemblé environ 50 invités, parmi lesquels des représentants associations de la société civile, des professeurs -chercheurs, des représentants de familles de migrants disparus ou détenus, des intellectuels engagés sur la question migratoire, ainsi que des étudiants et migrants, dont certains ont enrichi le débat par leurs interventions à l'issue de la conférence.
 - La rencontre s'est clôturée par une pause-café a l'honneur des participants et invités

Après la projection des films documentaires ABCeuta qui sont le fruit d'un atelier de réalisation participative de trois mois à Ceuta (octobre-décembre 2022) avec 13 femmes frontalières marocaines qui ont travaillées de manière irrégulière dans le service domestique et qui ont représentées 800 femmes dans la même situation, une table ronde s'est organisée sous le thème : « Frontières & cinéma participatif » avec la participation de quatre imminents intervenants, en occurrence, Mme Ikram Lamhamdi Karti (membre de Soliday Wheels), Mme Sanae Salmi (Doctorante chercheuse en droits des migrants et des réfugiés), Mme Imane Bellamine (journaliste et membre du Réseau Marocains des journalistes des migrations) et M. Abdelali Jabri (Journaliste et Directeur responsable du journal électronique Gil 24). A noter que cette table ronde a été animée et modérée par Mme Maria Morato Bermelo (Chercheuse et militante engagée dans la défense et l'autonomisation des personnes migrantes) et rapportée par M. Youssef Chemlal (Membre d'AMSV et chargé de Communication).

Mme **Ikram Lamhamdi Karti (Représentante de l'ONG Soliday Wheels (SW), basée à Melilla)** a abordé son intervention en déclarant que Soliday Wheels est sur le terrain depuis quatre ans et qu'elle est en action permanente à fin de détecter les violations des droits des migrants et à travers un soutien social et juridique aux profits des migrants et aux autres familles, en particulier aux jeunes marocains qui se trouvent dans le besoin à Melilla, ainsi qu'aux familles résidants dans l'enclave espagnole et qui sont en situation administrative irrégulière.

Ces jeunes, poursuit la représentante de SW, ont réussi à entrer dans l'enclave espagnole de différentes manières dont la plupart à la nage, ou en zodiac ou en traversant les grillages. Bien que dans ces derniers temps, les contrôles des forces publiques sont devenus plus fréquents et plus stricts, ce qui signifie que le nombre d'entrées à diminuer drastiquement et que les refoulements sont aussi très fréquents.

Mme **Lamhamdi Karti** a déclaré que son ONG mène ses actions à travers des différentes équipes, à savoir : intervention socio-éducative, documentation et communication).

Le groupe juridique se concentre particulièrement sur l'accompagnement, le conseil et la défense, tant administrative que judiciaire en faveur des migrants dont la plupart sont en situation administrative irrégulière et qui essaient d'accéder au

territoire espagnol, une fois sur place, d'obtenir des permis de séjour de travail et de résidence.

Le SW mène des actions stratégiques pour dénoncer de manière structurelle les actions négligentes des administrations de étatiques et des organismes publics qui violent les droits et qui ne remplissent pas leurs obligations.

Ceuta et Melilla, poursuit la représentante de SW, présentent des particularités géographiques qui se traduisent par des anomalies juridiques. Ces deux villes se trouvent en dehors du régime douanier de l'Union européenne, mais elles fassent officiellement partie de l'espace **Schengen**, ce dernier ne s'applique pas dans sa totalité. Des contrôles aux frontières internes sont réalisés lorsqu'on quitte ces villes pour rejoindre le reste de l'Espagne.

Avant la fermeture des frontières liées à la pandémie, en 2020, les personnes titulaires d'un passeport marocain résidant dans la province de Nador traversaient habituellement la frontière sans avoir besoin de visa, grâce aux accords de bon voisinage. Mais la pandémie de **COVID-19** a compliquée la situation. Depuis le 13 mars 2020, la frontière terrestre entre Melilla et Beni Nsar est totalement fermée pour les personnes en situation administrative irrégulière. Seules les personnes disposant d'un titre de séjour légal dans un pays de l'Union européenne sont autorisées à passer par la frontière.

Cette fermeture a eu une conséquence directe pour les personnes d'origines marocaines résidentes à Melilla : elles se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leurs papiers d'identité au consulat le plus proche depuis Melilla, ou celle d'Algésiras.

En raison des contrôles aux frontières internes, ces personnes ne peuvent pas se déplacer vers une autre ville du territoire espagnol. Elles ne peuvent pas non plus effectuer leurs démarches au Maroc, car sans titre de séjour, elles risqueraient de ne pas pouvoir revenir à Melilla, la ville où elles vivent. Elles resteraient alors bloquées de l'autre côté de la frontière.

Dans ce contexte, après la fermeture des frontières en 2020, la société civile à Melilla a joué un rôle essentiel et crucial dans l'accueil, le soutien et la défense des droits des personnes migrantes présentes dans la ville.

Des associations comme **CEAR**, le **HCR**, **MDLR**, ou **Solidary Wheels**, parmi d'autres, se sont mobilisées pour répondre aux besoins de base de ces personnes en mobilité, mais aussi pour les accompagner, les conseiller et assurer un suivi individuel de leurs situations. Elles agissent dans le respect du droit à l'information, de la liberté de circulation, et de l'accès aux centres d'accueil disponibles dans la ville, comme le **CETI** ou les centres pour les mineurs non accompagnés.

Malgré les obstacles bureaucratiques, juridiques et linguistiques rencontrés quotidiennement, et malgré le manque d'une volonté politique, d'inclusion et de participation réelle des personnes concernées, la société civile continue de dénoncer ces violations de droits.

Ces ONG utilisent pour cela différents moyens, comme par exemple, les plaintes adressées au Défenseur du peuple, ainsi la pression médiatique ou des procès devant les tribunaux ou encore l'incidence politique.

Grâce à ces efforts, des avancées ont pu être obtenues, notamment en ce qui concerne l'accueil au Centre de séjour temporaire pour migrants, ou la possibilité d'accréditer le séjour à Melilla aux personnes en situation administrative régulière sans possibilité de s'inscrire comme résidents.

En concluant, Mme **Mme Ikram Lamhamdi Karti** a déclaré qu'on est conscient qu'il y a encore un manque de droits et d'égalité réelle et qu'elle continuera sans relâche à dénoncer ces situations et ces violations en quête des solutions durables et communes.

De son côté, **Mme Sanae Salmi (Doctorante chercheuse en droits des migrants et des réfugiés)**, son intervention intitulée « **Violence Basée sur le genre dans les contextes transfrontaliers : Quel rôle pour les organisations non gouvernementales en matière de protection et de prise en charge?** » s'inscrit dans une démarche de documentation et de plaidoyer visant à mettre en lumière les violences multiples et multiformes subies par les femmes migrantes tout au long de leur parcours migratoire. Ces violences – physiques, sexuelles et psychologiques – constituent une atteinte grave aux droits humains, compromettant la liberté, la sécurité et la dignité de ces femmes.

Basé sur des observations de terrain, des entretiens préliminaires avec des survivantes accueillies dans des centres situés principalement à Oujda, ainsi que sur des données collectées auprès d'organisations non gouvernementales actives dans la région, l'intervention de Mme Salmi analyse le rôle essentiel des ONG dans la mise en place d'une prise en charge holistique.

Celle-ci inclut l'accompagnement juridique, le soutien psychosocial, l'accès aux soins médicaux et les dispositifs de protection.

A- Cadre conceptuel et juridique

1. Au niveau international

Le Maroc est partie à plusieurs conventions et protocoles internationaux garantissant la protection des femmes migrantes et réfugiées, constituant ainsi une base incontournable pour l'action des ONG :

☐ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979)

Articles 1 à 3 : Interdiction de toutes formes de discrimination fondée sur le genre, y compris dans les contextes migratoires.

☐ Protocole facultatif à la CEDEF : Permet aux victimes de déposer plainte en cas de violation de leurs droits.

☐ Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés

Article 33 : Principe de non-refoulement interdisant l'expulsion vers un pays où la personne risque la persécution.

☐ Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

Article 7 : Interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

☐ Déclaration de Pékin (1995) : Engagement des États à lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, y compris les femmes migrantes.

☐ Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (2018)

Objectif 7 : Lutte contre la violence, l'exploitation et les abus le long des parcours migratoires.

2. Au niveau national (Maroc)

☐ Constitution marocaine de 2011

* Article 19 : Égalité entre les sexes.

* Article 23 : Interdiction de la torture et des traitements inhumains.

* Article 30 : Droit d'asile garanti.

☐ Loi n°103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes :

Sanctionne plusieurs formes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques).

☐ Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) – 2013 :

Prévoit une protection spécifique pour les groupes vulnérables, notamment les femmes migrantes et les enfants.

B- Situation des femmes migrantes survivantes de violences

1. Accumulation des vulnérabilités

Les femmes migrantes sont exposées à des facteurs de vulnérabilité croisés :

☐ Violence de genre : Rapports de pouvoir, inégalités sociales et culturelles.

☐ Violence structurelle : Précarité administrative, pauvreté, insécurité.

☐ Violence institutionnelle : Refus d'enregistrer les plaintes, expulsions arbitraires, difficultés d'accès aux services publics.

2. Types de violences subies

☐ Avant la migration : Violences conjugales, mariages forcés, traite des femmes.

☐ Pendant la migration : Violences sexuelles, viols collectifs, abus par les passeurs, militaires ou gardes-frontières (particulièrement à la frontière algéro-marocaine).

Des témoignages recueillis à Oujda indiquent que 80 % des femmes interrogées ont été victimes de viol ou de tentative de viol à la frontière.

☐ Au Maroc : Harcèlement, exploitation sexuelle, violences au sein des communautés migrantes.

Les violences accompagnent les femmes dans chaque étape du parcours :

☐ Pays d'origine : Mariage forcé, violences domestiques, mutilations génitales féminines, exploitation économique.

☐ Transit : Viols collectifs, détention, chantage sexuel.

☐ Pays de destination (Maroc) : Harcèlement, exploitation par des réseaux de traite, refus de soins dans les centres de santé.

Données clés :

☐ 59 % des femmes ont subi des violences sexuelles entre l'Algérie et Oujda (MSF).

☐ 87,4 % des femmes ont subi des violences fondées sur le genre pendant leur parcours (PubMed).

☐ 95 % des victimes de traite à des fins sexuelles en Europe sont des femmes (EIGE).

☐ Une femme sur trois a subi des violences en Afrique du Nord (Save the Children).

3. Silence et non-déclaration

La majorité des survivantes ne portent pas plainte par peur :

☐ De représailles ou de renvoi vers leur pays d'origine.

☐ En raison de leur statut migratoire précaire.

☐ Par manque de confiance envers les institutions perçues comme non protectrices.

C- Rôle des ONG dans la prise en charge

1. Domaines d'intervention

☐ **Écoute et soutien psychosocial** : Accueil, écoute active, accompagnement psychologique pour reconstruire la santé émotionnelle (ex. Médecins du Monde,

OMDH, Fondation Orient-Occident).

☐ **Appui juridique** : Orientation vers le dépôt de plainte, appui à la demande d'asile, accompagnement dans les démarches administratives.

☐ **Orientation et protection** : Mise en lien avec des centres d'hébergement sûrs, accès aux soins médicaux, protection des mineures.

☐ **Sensibilisation et formation** : Ateliers sur les droits des femmes migrantes, formations destinées aux intervenants sociaux sur l'approche genre et droits humains.

Violence et accès au statut de réfugiée :

L'un des effets les plus graves des violences subies par les femmes migrantes est l'impact sur leur possibilité de bénéficier d'une protection internationale. Nombreuses sont les survivantes qui hésitent à témoigner lors de la procédure de demande d'asile, par crainte du rejet ou de la stigmatisation. Or, selon les normes du HCR et la Convention de Genève, les violences fondées sur le genre peuvent constituer un motif valable d'octroi du statut de réfugié.

☐ Absence d'un cadre juridique garantissant une protection temporaire ou exceptionnelle aux survivantes.

☐ Refus d'accès aux soins ou aux services pour les migrantes sans papiers.

Recommandations

☐ **Créer** des centres spécialisés offrant une prise en charge intégrée (médicale, juridique, psychologique).

☐ **Former** les forces de l'ordre, les professionnel·le·s de santé et du social à l'approche genre et migration.

☐ **Garantir** le droit au dépôt de plainte sans risque d'expulsion ou de stigmatisation.

☐ **Intégrer** la protection des femmes migrantes dans les politiques nationales de lutte contre les violences de genre.

☐ **Renforcer** la coordination entre ONG, institutions étatiques, agences internationales et communautés migrantes.

☐ **Sensibiliser** l'opinion publique pour réduire la stigmatisation des femmes migrantes et promouvoir leurs droits.

☐ **Reconnaître** officiellement les violences sexuelles et transfrontalières comme fondement du droit d'asile.

☐ **Institutionnaliser** des parcours de prise en charge multisectoriels.

☐ **Élaborer** des guides de formation basés sur l'approche genre et droits humains.

☐ **Garantir** un accès inconditionnel à la justice pour toutes les migrantes survivantes.

Les ONG jouent ici un rôle déterminant en accompagnant les femmes dans la reconnaissance de leurs violences comme persécutions ouvrant droit à l'asile.

☐ **Étendre** le système d'aide juridique aux femmes migrantes victimes de violences.

☐ **Mettre** en place des mécanismes de suivi des violations aux points de passage et aux frontières.

2. Défis majeurs

☐ **Manque de centres d'hébergement adaptés et sécurisés.**

☐ **Faible coordination entre ONG, institutions publiques et agences internationales.**

☐ **Obstacles linguistiques, culturels et sociaux freinant l'accès aux services.**

☐ **Intégrer** les femmes migrantes dans les plans nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes.

Conclusion

☐ Insuffisance de financements publics, dépendance à des fonds internationaux instables.

☐ Rareté des ressources humaines spécialisées en violence et migration.

Adopter une approche fondée sur les droits humains pour lutter contre les violences faites aux femmes migrantes implique de dépasser la logique humanitaire ou charitable, au profit d'une logique d'autonomisation fondée sur la reconnaissance pleine et entière de leurs droits, de leur dignité et de leur capacité juridique.

Le rôle des ONG demeure fondamental dans un contexte marqué par l'insuffisance des mécanismes institutionnels. Mais pour renforcer cet impact, il est impératif de lever les obstacles structurels, et de consolider les partenariats stratégiques avec l'État et les acteurs internationaux.

Rendre justice aux femmes migrantes survivantes de violences transfrontalières commence par la reconnaissance de leurs souffrances, passe par une prise en charge intégrale, et se concrétise par la responsabilisation effective des auteurs et la restauration des droits et de la dignité des victimes.

Pour sa part, M. **Abdelali Jabri (Journaliste et Directeur responsable du journal électronique Gil 24)** s'est intervenu sur : « **Les médias dans la région de l'Oriental et la question migratoire : modèles de couverture et défis** ».

Dans son introduction interrogative, M. Jabri a rappelé qu'en tant que représentants des médias de la région de l'Oriental, nous sommes conscients de notre rôle central dans la construction des récits sur la migration. Cette question, par sa complexité et ses multiples facettes, impacte directement les politiques publiques, la cohésion sociale et les perceptions des populations locales. Notre région est un carrefour stratégique entre l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et l'Europe, ce qui lui confère une place particulière dans ces dynamiques.

Face à cette réalité, les médias se place au cœur d'une dynamique complexe en jouant un rôle clé dans la formation de l'opinion publique. Les médias ne se contentent pas de véhiculer des informations, ils façonnent également les perceptions, ils fixent les priorités et ils orientent les sentiments collectifs.

Son intervention propose d'examiner la manière dont les médias dans la région de l'Oriental abordent les questions migratoires, ainsi que les défis et les opportunités qui s'offrent à eux.

1. Le paysage médiatique de la région est diversifié et il comprend :

- **La presse écrite : Journaux locaux (...), et titres nationaux (...),** qui sont très lus dans la région.
- **Stations de radio (...)** qui touchent un large public, y compris les zones rurales.
- **Médias numériques (...)** ainsi que les plateformes de **médias sociaux (...),** qui gagnent en influence croissante.

Cette diversité reflète un paysage médiatique riche, mais elle pose des défis liés aux différences linguistiques (arabe, français, amazigh) et à l'accès aux technologies, qui impactent la réception des informations sur la migration.

2. Représentation de la migration dans les médias

Les récits médiatiques sur la migration dans la région de l'Oriental varient selon les médias et les publics ciblés :

- Migrations locales : Les médias mettent souvent en avant les motivations économiques et sociales, telles que la recherche d'opportunités ou le regroupement familial, tout en mettant en avant les contributions des migrants, notamment par le biais des transferts de fonds.
- Migration de transit : Pour les migrants d'Afrique subsaharienne se dirigeant vers l'Europe, nos analyses révèlent plusieurs schémas récurrents :

a- Migration irrégulière et sécurité (35 à 45 % des sujets)

Les médias de la région de l'Oriental, notamment ceux du nord du Maroc, ont tendance à privilégier les perspectives sécuritaires. A titre d'exemple les reportages sur les interceptions de migrants à Nador ou Oujda, et le démantèlement de réseaux de trafic (...). En plus le danger ou une focalisation excessive sur « l'illégalité » qui peut alimenter un récit inquiétant, ignorant les causes structurelles (pauvreté, changement climatique).

b- Approches humanitaires (20-25 %)

Certains médias, notamment communautaires ou numériques, mettent en avant la vulnérabilité des migrants :

- Ils dénoncent les conditions de vie dans les camps informels (comme ceux de Nador).
- Contrainte : Une focalisation excessive sur le statut de victime peut nier la dignité des migrants.

c- Intégration et contributions positives (5-15%)

Certaines initiatives locales renforcent les réussites :

- Témoignages des migrants intégrés à l'économie locale (agriculture, artisanat).
- Défi : Ces récits restent marginaux face aux stéréotypes négatifs.

d- Discours de haine et stéréotypes (10-25 %)

Malgré les progrès, des termes déshumanisants comme « criquets noirs » sont encore utilisés, notamment sur les réseaux sociaux ce qui renforce le racisme.

3. Influencer l'opinion publique

Grâce à leur proximité, les médias locaux influencent fortement les perceptions. Une couverture positive des contributions des migrants peut favoriser la cohésion sociale,

tandis que les récits axés sur les problèmes (criminalité, insécurité) alimentent la peur. Les réseaux sociaux amplifient ces dynamiques, mais ils diffusent également de fausses informations, touchant particulièrement les jeunes.

4. Défis du traitement médiatique

- **Superficialité** : Les reportages se concentrent souvent sur l'actualité sans analyser les causes profondes de la migration.
- **Dilemmes éthiques** : Les journalistes doivent faire la distinction entre attirer l'attention et éviter le sensationnalisme excessif.
- **Sous-représentation** des migrants : Les voix des migrants sont rarement entendues, ce qui limite la compréhension de leur réalité.
- **Désinformation** : La propagation rapide de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux complique la tâche.

5. Suggestions/Recommandations pour un journalisme responsable

Pour relever ces défis, nous devons :

- **Angles équilibrés** : combiner des analyses sécuritaires et socio-économiques (comme des enquêtes sur l'emploi des migrants dans des secteurs clés dans l'Orient).
- **Inclusion des voix des migrants** : intégrer leurs récits pour humaniser le sujet et lutter contre les stéréotypes.
- **Formation des journalistes** : ateliers sur la terminologie éthique (en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations ou la HACA).
- **Renforcer les voix locales** : donner la parole aux acteurs de terrain (associations, universitaires, migrants eux-mêmes).
- **Dialogue et coopération** : créer des plateformes d'échange entre les médias, les décideurs et les communautés de migrants pour une couverture plus responsable.
- **Utiliser les réseaux sociaux** pour lutter contre les fausses nouvelles grâce à des campagnes ciblées (...).

L'intervenant a conclu son intervention en rappelant que les médias dans la région de l'Orient ont le potentiel d'instaurer un débat serein sur la migration. Entre devoir moral et nécessité médiatique, poursuit M. A. Jabri, notre responsabilité consiste à passer d'une logique de crise à une approche holistique. Comme le souligne la Stratégie nationale marocaine, la migration représente une opportunité ; nous devons interpréter sa réalité avec précision et humanité.

**Rapport rédigé par Dahak Youssef Chemlal, Membre d'AMSV et chargé de Communication
Oujda le 16 juin 2025**